Elaboration des cartes stratégiques du bruit

Différents types de cartes de bruit ont été élaborés selon la règlementation en vigueur dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement.



- Des cartes de **contributions sonores** représentant les zones exposées au bruit pour chacun des quatre types d’infrastructures à l’aide de courbes isophones,
- Des cartes de **classements sonores** : les secteurs affectés par le bruit tels que désignés par un classement sonore des infrastructures de transports terrestres,
- Des cartes représentant les **zones de dépassement de seuils** : les courbes isophones de dépassement des valeurs limites en Lden et Ln,
- Des cartes de **bruit des projets** représentant des évolutions prévisibles des niveaux de bruit, du fait de projets d’aménagement à venir,
- Des cartes de **contributions sonores cumulées** représentant les zones exposées au bruit pour les quatre sources de bruit cumulées.

Les niveaux sonores sont évalués selon deux indices :

- Lden: niveau sonore en dB(A) moyen pondéré sur 24h,
- Ln: niveau sonore en dB(A) moyen pour la période de nuit de 22h à 6h.

Documents
Résumé non technique relatif à l’élaboration des cartes stratégiques de bruit Val Parisis
Arrêté préfectoral sur l'approbation des cartes de bruit de Val Parisis
Délibération sur le rejet des cartes de bruit